

COMPTE-RENDU

Comité de Territoire du PTGE Aume-Couture – Révision des seuils de gestion
Le jeudi 11 avril 2024 (9h30) à la Maison de l'eau (Saint-Fraigne)

Liste des participants à la réunion : voir en annexe.

Introduction

Michaël CANIT, Vice-Président de l'EPTB Charente, introduit la réunion en expliquant qu'elle concerne l'étude de révision des indicateurs et seuils de gestion (printaniers et estivaux) initiée en 2019 sur le bassin versant de l'Aume-Couture. Il s'agit d'une démarche d'expérimentation. A l'issue de l'étude, en 2020, les nouveaux indicateurs et seuils ont été inscrits dans l'arrêté-cadre interdépartemental comme des seuils expérimentaux, aux côtés des seuils historiques toujours en vigueur.

La réunion du jour a pour objectifs de :

- Présenter le bilan de l'expérimentation des nouvelles règles de gestion définies en 2020
- Présenter des propositions d'ajustement de ces seuils expérimentaux

Contexte et enjeux

Dans le cadre de la mise en œuvre du PTGE Aume-Couture et du SAGE Charente (disposition E52), une étude sur la révision des indicateurs et seuils de gestion du bassin de l'Aume-Couture a été initiée en 2019. L'état des lieux/diagnostic du PTGE avait en effet mis en évidence que les règles de gestion en vigueur n'étaient pas représentatives de l'état de la ressource en eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (assecs réguliers mais peu de franchissement de seuils).

De nouvelles règles de gestion ont été expérimentées par l'OUGC Cogest'eau dès l'étiage 2020 :

- Changement de l'indicateur piézométrique d'Aigre par celui de Saint-Fraigne
- Conservation de l'indicateur hydrométrique du Moulin de Gouge sur l'Aume
- Changement des seuils de gestion par des courbes de gestion (seuils fixes hebdomadaires)
- Condition en « OU » et non plus en « ET »

Suite à cette expérimentation, aux échanges qu'il y a pu avoir avec les différents acteurs concernés et aux résultats de l'étude de détermination des débits biologiques, un ajustement des seuils expérimentés depuis 2020 s'avère nécessaire. L'EPTB Charente a donc mandaté à nouveau le bureau d'études Setec-Hydratec afin qu'il réalise une analyse de l'expérimentation réalisée depuis 2020 et que des propositions d'ajustement soient faites.

Analyse de l'expérimentation 2020, 2021 et 2022

Sur les 3 années 2020, 2021 et 2022, sont comparées :

- la gestion théoriquement réalisée si les seuils expérimentaux avaient été appliqués *stricto sensu*
- la gestion théoriquement réalisée si les seuils historiques avaient été appliqués *stricto sensu*
- la gestion réellement réalisée sur le bassin, via notamment les mesures préventives de Cogest'eau

Sur la période printanière (avril – mai), les seuils expérimentaux sont plus sévères que les seuils historiques (avec les seuils historiques, aucun déclenchement avant la mi-juillet). La gestion réelle est légèrement moins sévère mais beaucoup plus cohérente avec les seuils expérimentaux. Sur la période estivale (juin – octobre), la gestion réelle est plus sévère que celle prévue par les seuils historiques et expérimentaux. A noter que les seuils expérimentaux ne sont pas toujours plus sévères que les seuils historiques.

Avec les seuils expérimentaux, entre 40 et 55% du linéaire suivi par la fédération de pêche est déjà en assec au moment du déclenchement de l'alerte. Environ 65% du linéaire est en assec au moment du déclenchement des coupures.

Échanges

Olivier TRISSE demande si les consignes de déclenchement ou de levée des alertes inscrites dans l'arrêté-cadre (délai, nombre de jour au-dessus ou en-dessous du seuil...) ont été pris en compte dans cette analyse. Romain OZOG répond que oui. Il précise toutefois que l'analyse comporte certaines limites, notamment car elle est faite sur la base des valeurs de débits bancarisées et non pas des valeurs mesurées au jour le jour, qui sont utilisées pour la gestion opérationnelle mais qui sont parfois corrigées quelques semaines après.

Ajustement des seuils expérimentaux

Une première proposition d'ajustement a été présentée au Comité Technique (AEAG, DDT16, DREAL, SMABACAB, fédération de pêche, OUGC Cogest'eau, CA16, ASA) début février. Une deuxième proposition a été élaborée sur la base des remarques recueillies sur la première proposition.

Seuils piézométriques – Piézomètre de Saint-Fraigne

Suite à la proposition n°1 faite en COTECH (06/02), un consensus est noté pour un déclenchement de l'alerte pour des niveaux moyens (ce qui permet d'anticiper et de sensibiliser tôt). En revanche, les seuils d'alerte renforcée et de coupure sont jugés trop restrictifs par certains acteurs.

	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	COUPURE
Seuils expérimentaux actuels (2020)	Niveaux modérément bas (2,5 ans sec) – 20cm	Niveaux bas (5 à 10 ans sec)	Niveaux très bas (> 10 ans sec)
Proposition n°1	Niveaux moyens + 35-50 cm (par rapport aux seuils expérimentaux actuels)	Niveaux modérément bas (2,5 ans sec) + 30-50cm	Niveaux bas (5 à 10 ans sec) + 30-40cm
Proposition n°2	Niveaux moyens + 35-50cm	Niveaux modérément bas à bas (5 ans sec) + 25-30cm	Niveaux bas à très bas (10 ans sec) + 15-20cm


Seuils de débit – L’Aume à Oradour

Si le fait que les seuils expérimentaux actuels (2020) sont trop bas (50-80 L/s en étiage) fait consensus au sein des acteurs du territoire, la proposition n°1 présentée en COTECH est jugée particulièrement restrictive par certains.

De plus, la forme des courbes seuils proposées est critiquée. En effet, les courbes seuils remontent début août alors que les débits remontent en général plutôt à partir de mi-septembre sur cette station. Cela s’explique par la méthode de calcul des seuils fixes hebdomadaires : les valeurs moyennes mensuelles de VCN10 ont été extraites de l’HydroPortail et sont appliquées au 1^{er} du mois, les valeurs des semaines suivantes sont ensuite extrapolées linéairement jusqu’au 1^{er} du mois suivant. La valeur du mois de septembre étant supérieure à celle du mois d’août dans l’HydroPortail, la courbe remonte donc effectivement dès le 1^{er} août. Les valeurs de VCN10 médians mensuels ont été recalculées par l’EPTB, à partir des valeurs de débit journalières mesurées sur la période 2009-2023. Les valeurs ainsi calculées sont plus faibles que celles extraites de l’HydroPortail mais l’évolution des débits en fin d’étiage semblent plus cohérentes avec les dynamiques observées sur le bassin (valeurs de juillet/août/septembre/octobre relativement proches). Pour la proposition n°2, il est proposé d’utiliser ces valeurs recalculées et de les appliquer au 15 du mois.

	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	COUPURE
Seuils expérimentaux actuels (2020)	VCN10 médian à quinquennal sec (valeurs HydroPortail)	Moyenne alerte x coupure	VCN10 quinquennal à décennal
Proposition n°1	VCN10 médian + 30% (valeurs HydroPortail)	Moyenne alerte x coupure	VCN10 médian à quinquennal (valeurs HydroPortail)
Proposition n°2	VCN10 médian + 30% (valeurs recalculées)	Moyenne alerte x coupure	VCN10 quinquennal +25% (valeurs recalculées)

Les différents seuils de débit étudiés peuvent être confrontés avec les statistiques hydrologiques mesurées mais également avec les éléments issus de l’étude de détermination des débits biologiques.



Novembre à Juin		Juillet à octobre	
Borne basse	Borne haute	Borne basse	Borne haute
446 L/s	828 L/s	127 L/s	229 L/s

- La période basses-eaux ne correspond à aucune étape sensible du cycle de reproduction des espèces concernées, seuls des enjeux de mobilité et de croissance sont à signaler.
- La borne basse correspond à environ **-36% de surface d’habitat pour le chabot adulte** (espèce la plus sensible en étiage, pilote le choix des valeurs plancher).
- Connectivité longitudinale : la valeur de 60 L/s (sur le site de Chantemerle, soit environ **76 L/s** à la station hydrologique de l’Aume à Oradour) est recommandée en toute période hydrologique pour **garantir la circulation des grandes espèces de poissons**.

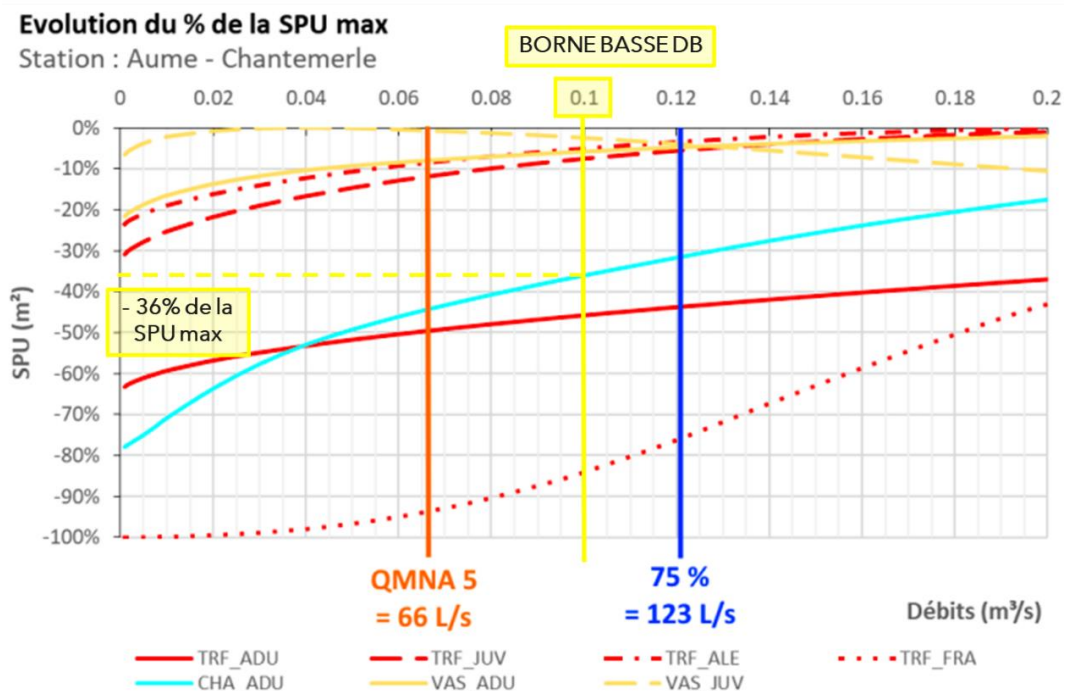
Échanges

Guillaume CHAMOULEAU s'interroge sur la valeur de 36% de perte de surface d'habitat pour le chabot au franchissement de la borne basse de débit biologique. Amélie JUGNIOT explique que le critère ayant piloté le choix de cette valeur est une perte de 20% de surface d'habitat pour le chabot par rapport à une situation de référence (meilleur compromis piscicole) qui correspond à 80% du potentiel maximal d'habitat pour le chabot ($80\% \times 80\% = 64\%$ donc perte de 36% par rapport au potentiel maximal).

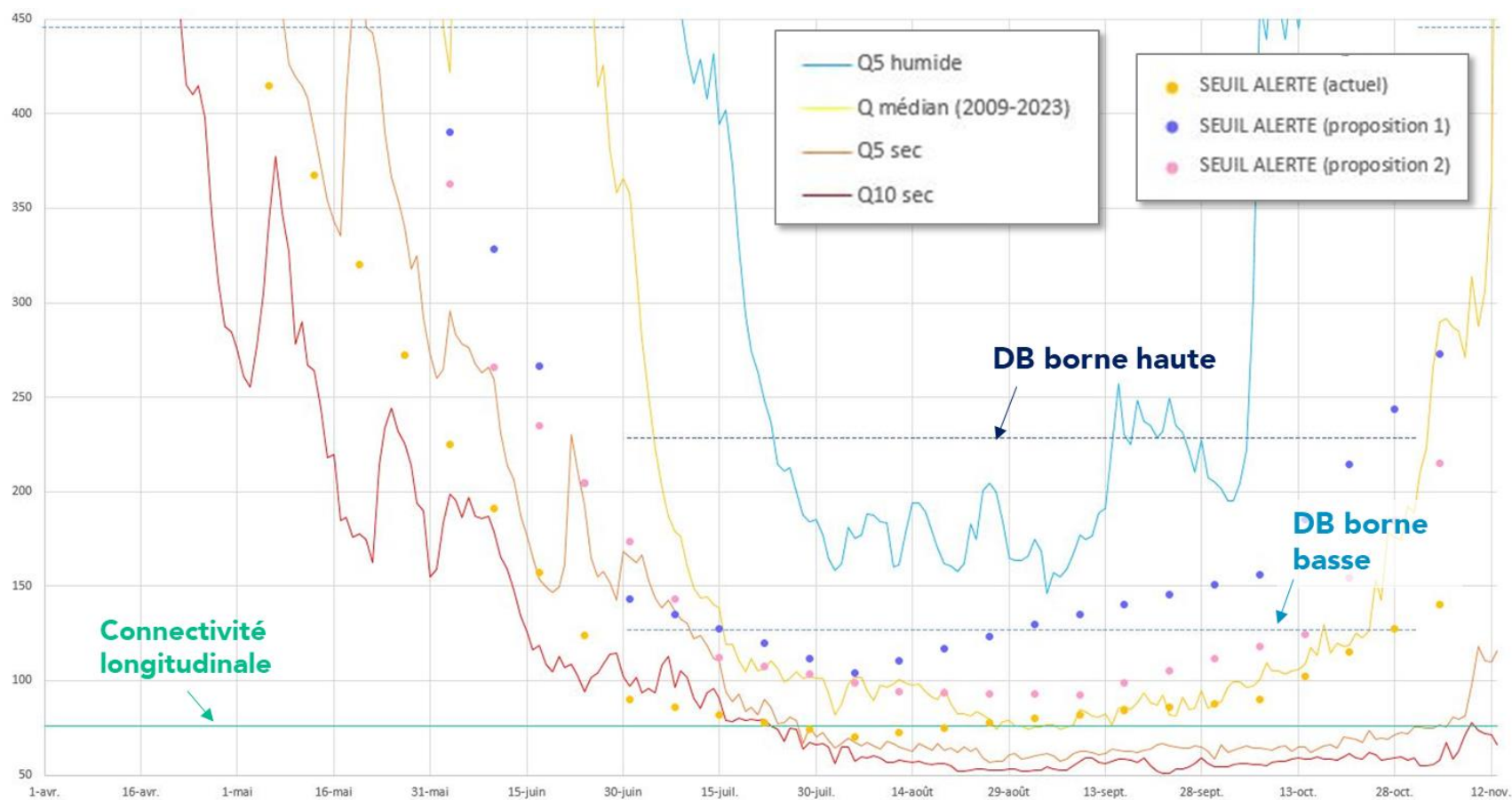
Baptiste SIROT rappelle que les gammes de valeurs de débit biologiques ont été définies sur la base de certains indicateurs de bon état (en l'occurrence ici les poissons et particulièrement le chabot) mais qu'il existe d'autres indicateurs du bon fonctionnement d'une rivière. Il est également rappelé que, sur le cas particulier du bassin de l'Aume-Couture, les statistiques hydrologiques mesurées montrent que les objectifs de débit biologique ne sont atteints qu'en année humide. Il ne peut donc s'agir du seul critère à considérer pour fixer des seuils de gestion.

Olivier TRISSE et Julien BLANCANT rappellent que, dans le cadre de l'étude de détermination des débits biologiques, il a été montré que même en supprimant tous les prélèvements (y compris les prélèvements hivernaux) le maintien du débit biologique en toute période n'est pas garanti dans l'état actuel du bassin. L'irrigation impacte probablement surtout le calendrier des étiages et donc la date de franchissement de la borne basse de débit biologique.

Romain OZOG rappelle que les débits biologiques ont été déterminés uniquement sur la base des besoins du milieu, sans tenir compte des usages.

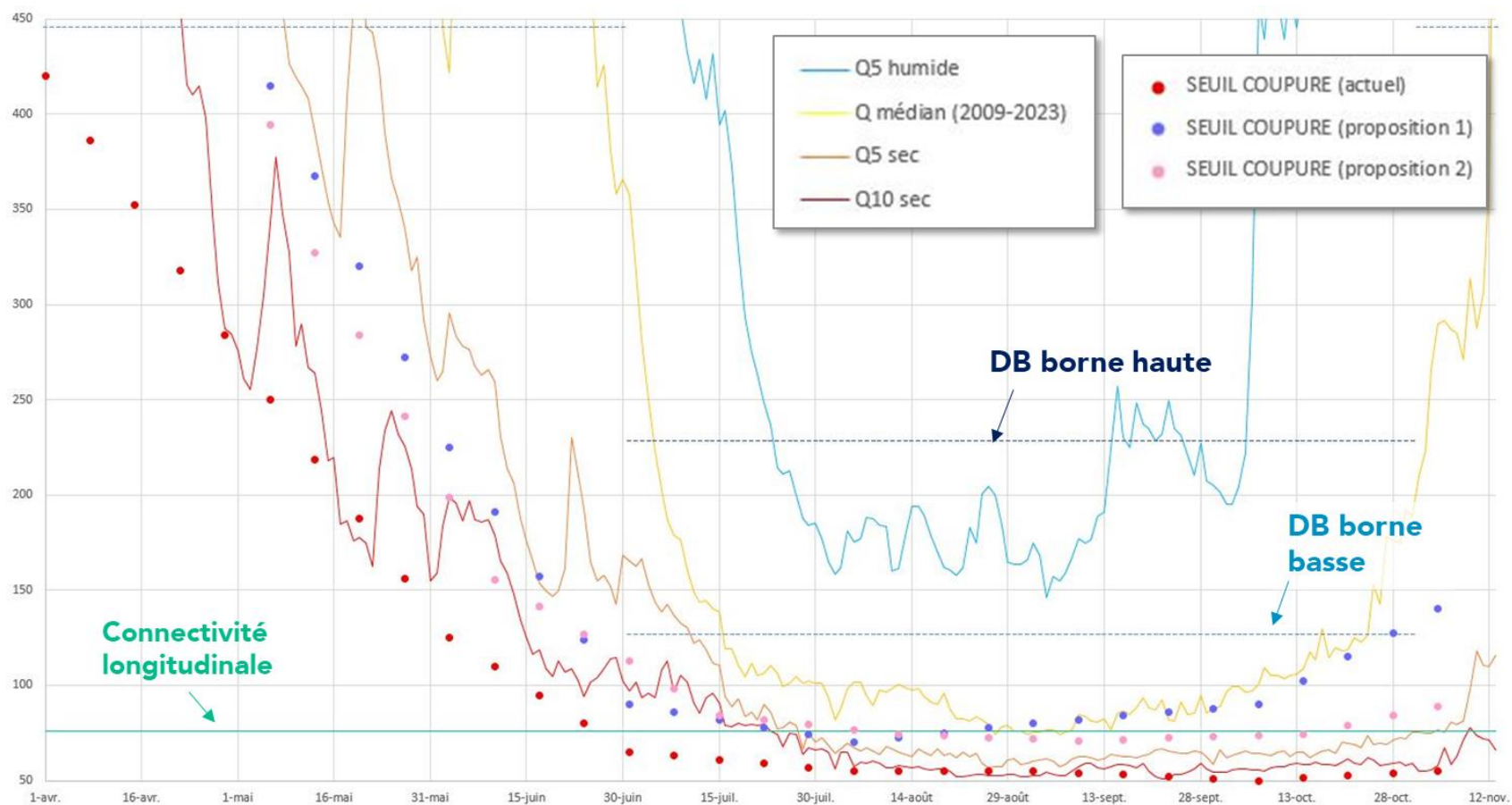


➤ Comparaison des différents seuils d'alerte proposés (seuils expérimentaux actuels, proposition n°1 et proposition n°2)



Avec les seuils expérimentaux actuels (points orange), l'alerte n'est déclenchée en juin/juillet que pour des débits de référence décennale sèche (trait plein rouge). Le seuil d'alerte est également en-dessous de la borne basse de débit biologique sur toute la période estivale, et est ponctuellement en-dessous de la valeur de débit garantissant la circulation des plus grandes espèces de poissons (connectivité longitudinale). Avec les propositions n°1 et 2, le seuil d'alerte se rapproche de la borne basse de débit biologique sans pour autant être trop éloigné de la courbe des débits médians (trait plein jaune). La courbe seuil de la proposition n°2 est plus cohérente vis-à-vis de la forme de la courbe des débits médians.

➤ Comparaison des différents seuils de coupure proposés (seuils expérimentaux actuels, proposition n°1 et proposition n°2)



Avec les seuils expérimentaux actuels (2020), la coupure n'est déclenchée que pour des débits inférieurs à la référence décennale sèche. Le seuil de coupure est également en-dessous de la valeur de débit garantissant la circulation des plus grandes espèces de poissons. Avec les propositions n°1 et 2, le seuil de coupure est plus cohérent vis-à-vis de cette valeur de connectivité longitudinale.

Pourcentage du linéaire suivi par la Fédération de pêche en assec au moment des déclenchements des différents niveaux de restrictions

	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	COUPURE
Seuils expérimentaux actuels (2020)	40-55%	40-55%	60-65%
Proposition n°1	0-35%	10-45%	20-65%
Proposition n°2	0-45%	20-55%	25-60%

Comparaison du nombre (théorique) de jours en restrictions

Proposition n°1

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Total
Hors alerte	52%	32%	42%	47%	29%	24%	28%	36%
A	29%	37%	26%	9%	16%	4%	4%	18%
AR	0%	0%	12%	34%	16%	13%	22%	14%
C	19%	31%	21%	9%	40%	59%	46%	32%

Proposition n°2

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Total
Hors alerte	52%	32%	42%	39%	34%	28%	33%	37%
A	34%	39%	35%	20%	17%	9%	13%	24%
AR	0%	0%	7%	26%	7%	18%	19%	11%
C	14%	29%	17%	16%	42%	46%	35%	28%

Proposition n°2 (par rapport à la proposition n°1)

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Total
Hors alerte				-8%	+5%	+4%	+5%	+1%
A	+5%	+2%	+9%	+11%	+1%	+5%	+9%	+6%
AR			-5%	-8%	-9%	-5%	-3%	-3%
C	-5%	-2%	-4%	+7%	+2%	-13%	-11%	-4%

Échanges

Romain OZOG rappelle que le Comité de Pilotage avait décidé en 2020, sur la base de la comparaison des chroniques de débit réalisée dans le cadre de l'étude, de ne pas faire de gestion différenciée entre l'Aume et la Couture. Julien BLANCANT confirme que le débit de la Couture descend beaucoup plus lentement que l'Aume : arbitrer la gestion des prélèvements sur la base d'un indicateur de débit sur l'Aume contraint donc plus facilement la Couture.

Guillaume CHAMOULEAU précise qu'il ne faut pas chercher à déclencher l'alerte dès les premiers assecs car le bassin versant de l'Aume-Couture connaît un pourcentage d'assec important même en année humide et/ou lorsque la pression de prélèvements est faible (ex : 2021 où il n'y a eu quasiment aucun prélèvement jusque fin juin mais déjà 30-40% de linéaire d'assec).

Romain OZOG explique que la relation entre le niveau ou le débit et le linéaire d'assec n'est pas parfaite : pour un même niveau ou un même débit, plusieurs valeurs de linéaire d'assec sont possibles.

Agnès BAUDRILLART pose la question de la suffisance des indicateurs existants pour caractériser l'état du milieu. Romain OZOG répond que le bassin de l'Aume-Couture reste malgré tout relativement bien équipé en comparaison avec d'autres bassins. Le SMABACAB a instrumenté récemment. On pourrait effectivement être beaucoup plus fins dans la connaissance des échanges nappes-rivières mais il s'agit ici de disposer d'un indicateur représentatif de l'ensemble du bassin.

Baptiste SIROT et Hervé SERVAT rappellent les résultats de l'étude des débits biologiques : dans l'état actuel du bassin, même sans aucun prélèvement, le respect des débits biologiques n'est pas garanti, et des assecs seront toujours présents. Le bassin versant de l'Aume-Couture a été très fortement aménagé et les travaux à prévoir pour le restaurer sont colossaux.

La confrontation des seuils de gestion, des valeurs de débits biologiques et des statistiques hydrologiques mesurées sur l'Aume amène les membres du Comité de Pilotage à rappeler que la révision des seuils (et de manière générale la réduction des volumes prélevés) est loin d'être la seule solution pour résorber les assecs et améliorer l'état du bassin.

L'urgence de la restauration des milieux est soulignée. Joëlle LALLEMAND s'interroge sur la répartition de financement entre les différents types de solutions.

Alain BURNET affirme que cette restauration est bien prévue dans le cadre du PTGE, parmi un panel de solutions, et qu'il n'y a jamais eu autant de budget sur les SFN. L'avancée lente de la restauration des milieux n'est pas liée à un problème de financement mais à la maîtrise du foncier, à la médiation avec les propriétaires.

Michaël CANIT indique que c'est une volonté du Comité de bassin Adour-Garonne de mettre l'accent sur les solutions fondées sur la nature (SFN). Les difficultés peuvent aussi être liées à la temporalité : identification d'un porteur de projet, dialogue avec les propriétaires, recrutement d'un prestataire capable de réaliser les travaux, disponibilité des matériaux, conditions hydrologiques propices...

Manuella BROUSSEY confirme que, dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, des réflexions sont menées afin de trouver des outils ou leviers permettant de faciliter la mise en œuvre des actions (solutions de type assurantiel...).

Sébastien FOURNIER explique qu'il y a quand même des actions mises en œuvre sur le bassin, par le travail du SMABACAB notamment.

Hervé SERVAT ajoute que dans le cadre de cette réflexion sur les seuils de gestion les échanges se sont concentrés sur la plage de débits biologiques en basses eaux mais que des valeurs de débits biologiques ont également été définies sur la période de hautes. Sur cette période, il y a davantage d'enjeux biologiques (reproduction) et les statistiques montrent que les débits biologiques sont atteignables. Il y a aussi quelques enjeux au printemps, d'où les propositions plutôt restrictives au printemps.

Guillaume CHAMOULEAU rappelle que l'analyse de l'expérimentation 2020-2021-2022 a montré que sur certaines périodes les restrictions réellement mises en places sont plus sévères que celles prévues par une application stricto sensu des seuils expérimentaux. Cela traduit un effort supplémentaire de la profession agricole via le travail de Cogest'eau. Il indique qu'il est difficile de se prononcer sur une révision des seuils et donc de faire appliquer des restrictions supplémentaires sans qu'un bénéfice pour le milieu soit démontré (besoin de modélisation), d'autant plus au regard du contexte agricole actuel.

Sébastien SCHAEFFER rappelle que le débit biologique hivernal est bien en-dessous du seuil de remplissage des réserves. Les propositions n°1 et n°2 sont jugées particulièrement restrictives sur le

printemps, d'autant qu'il n'est pas prouvé que de fortes restrictions au printemps améliorent la situation en été. Si l'on souhaite encourager des cultures d'hiver, il faut qu'il y ait des possibilités d'irriguer au printemps, et il y aura donc moins d'irrigation en été.

Baptiste SIROT confirme que des restrictions au printemps seraient effectivement intéressantes sur un bassin versant capable de garder l'eau. Or le bassin versant de l'Aume-Couture a été aménagé pour évacuer rapidement l'eau.

Agnès BAUDRILLART interroge sur l'impact des prélèvements hivernaux.

Ludovic SUPIOT estime que les propositions n°1 et n°2 ne sont pas assez ambitieuses.

Prochaines étapes et conclusion

A l'issue de la réunion, les membres du COPIL ne trouvent pas de consensus pour faire un choix entre la proposition n°1 et la proposition n°2. Il est rappelé qu'il appartiendra *in fine* à la CLE de se prononcer sur le choix de la proposition à expérimenter, dans la mesure où il s'agit de la mise en œuvre d'une disposition du SAGE et que c'est la CLE qui avait validé les premières valeurs de seuils expérimentaux.

Échanges

Alain BURNET s'interroge sur la possibilité d'une nouvelle expérimentation et, le cas échéant, sur sa durée. Au vu des niveaux exceptionnellement hauts en avril 2024, une expérimentation sur la seule année 2024 ne serait donc pas représentative. Hervé SERVAT confirme qu'il est très rare qu'à cette date il n'y ait pas encore d'arrêté de restriction sur le département : à ce titre, l'année 2024 est exceptionnelle.

Il n'est pour l'instant pas question d'inscrire ces seuils dans l'arrêté-cadre.

Participants (30) :

Organisme	Personnes présentes
EPTB Charente	Michaël CANIT, Baptiste SIROT, Romain OZOG, Amélie JUGNIOT, Angélique QUÉRAUD, Fabrice MEUNIER (en visio)
CLE SAGE Charente	Alain BURNET
Setec-Hydratec (en visio)	Rose BEN SIMON, Kadija KANE
DDT 16	Hervé SERVAT, Sarah Aubert, Thomas LOURY
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Manuella BROUSSEY
DREAL Nouvelle-Aquitaine	Pascal DUBOIS
SMABACAB	Christophe AUGIER, Renaud COMBAUD, Julien BLANCANT
Chambre d'Agriculture 16	Guillaume CHAMOULEAU, Olivier TRISSE
OUGC Cogest'eau	Sébastien SCHAEFFER, Thérèse N'DAH
ASA de l'Aume-Couture	Philippe BARNERON
CEN Nouvelle-Aquitaine	Sébastien FOURNIER
Fédération de pêche 16	Ludovic SUPIOT
Charente Nature	Jacques BRIE
Deux-Sèvres Nature Environnement	Jean-Pierre GEORGES, Magali MIGNAUD
Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre	Agnès BAUDRILLART
Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne	Anne FROUARD
Association de Protection, d'Information et d'Études de l'Eau et de son Environnement dans les Deux-Sèvres	Joëlle LALLEMAND

Excusés :

- Isabelle Laroche - Région Nouvelle-Aquitaine
- Jean-Luc Audé - Chambre d'Agriculture 79
- Mathieu Rhone - Office Français de la Biodiversité (SD Charente)
- Margarita Sola – Vice-Présidente de la CLE du SAGE Charente
- FDPPMA 79